

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif  
à la composition de la Commission de langue française  
chargée de procéder aux examens linguistiques**

**A.Gt 20-03-2008**

**M.B. 18-04-2008**

**A.Gt 22-02-11 (M.B. 13-04-11)**

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu la loi du 29 mars 1953 relative aux examens et concours organisés par les administrations de l'Etat, notamment l'article 1<sup>er</sup>;

Vu la loi du 30 juillet 1963 concernant le régime linguistique dans l'enseignement;

Vu le décret de la Communauté française du 3 février 2006 relatif à l'organisation des examens linguistiques,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>.** - Sont respectivement nommés en qualité de Président et de Président suppléant de la Commission de langue française chargée de délivrer les certificats de connaissance approfondie de la langue française et de connaissance suffisante de la langue française :

1.M. Christian COPPENS

Juge au Conseil du contentieux des étrangers

2. M. Philippe AOUST

Juge de Paix - Canton judiciaire de Saint-Hubert-Bouillon-Paliseul.

**Article 2.** - Exercent respectivement les fonctions de secrétaire et de secrétaires suppléants :

1. Mme Olivia BODART

Attachée à la Direction de la réglementation et de la représentation au Service général de l'Enseignement universitaire et de la Recherche scientifique;

2. M. Paul BOUCHE

Professeur à l'Institut Saint-Louis à Waremme, chargé de mission;

3. M. Jean-Pierre MARTIN

Professeur honoraire à l'Ecole d'interprètes internationaux de l'Université de Mons-Hainaut.

*modifié par A.Gt 22-02-2011*

**Article 3.** - Sont nommés en tant que représentants de l'enseignement officiel en qualité de :

1° Membres des 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> sections :

1. M. J. MARNEFFE

Inspecteur de langues anciennes honoraire;

2. M. Luc CANAUTE, Maître-assistant à la Haute Ecole de la Communauté française du Luxembourg Schuman;

3. M. J.-P. MARTIN

Professeur honoraire à l'Ecole d'interprètes internationaux de l'Université de Mons-Hainaut;

4. M. Y. TAGNON



Maître-assistant à la Haute Ecole de la Communauté française du Hainaut;  
5. Mme Ch. DESCHEPPER  
Préfète des études au Lycée Daschbeck;  
6. M. A. SCHANER  
Maître-assistant honoraire à la Haute Ecole de la Communauté française de Bruxelles;  
7. Mme V. BOUHON  
Maître-assistante à la Haute Ecole de la Communauté française de Bruxelles;  
8. Mme C. JONET,  
Professeur à l'ITCF Renée Joffroy à Irchonwelz;  
9. M. Ch. ROUWER  
Professeur à l'Athénée royal Jean Absil à Etterbeek;  
10. Mme E. BRUNIN  
Maître-assistante à la Haute Ecole de la Communauté française du Hainaut;  
11. Mme N. DUBIGK  
Inspectrice de langues anciennes;  
12. Mme N. HENDRICKX  
Professeur à l'Athénée royal de Gilly.

*modifié par A.Gt 22-02-2011*

**Article 4.** - Sont nommés en tant que représentants de l'enseignement libre en qualité de :

2° Membres des 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> sections :

1. Mme B. MONVILLE  
Directrice pédagogique honoraire de l'Institut d'enseignement libre liégeois;  
2. Mme N. AMORIS  
Professeur au Centre éducatif Saint-Pierre à Leuze;  
3. Mme M. VOITURON  
Maître assistante honoraire à la Haute Ecole libre Charleroi-Europe;  
4. M. T. de WIN  
Professeur au Collège du Sacré-Coeur à Ganshoren;  
5. M. Fr. Hardy  
Professeur au Collège d'Alzon à Bure;  
6. M. M-H. BELLEFLAMME  
Maître-assistant à la Haute Ecole Galilée;  
7. Mme Ch. WISEUR  
Maître-assistante à la Haute Ecole du Hainaut occidental;  
8. Mme C. GILLET  
Professeur à l'Institut Saint-Jean Berchmans à Liège;  
9. Mme N. LEROY  
Maître-assistante à la Haute Ecole Roi Baudouin;  
10. M. J. LEROY  
Maître-assistant à la Haute Ecole Roi Baudouin;  
11. Mme Laurence BRAIBANT, Professeur au Collège Saint-Louis à Waremme;  
12. M. Jean-Marc VIFQUIN, Professeur à la Haute Ecole Louvain en Hainaut.

**Article 5.** - Les membres sont nommés pour une période de deux ans.

**Article 6.** - Le présent arrêté entre en vigueur le 21 avril 2008.

Bruxelles, le 20 mars 2008.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

La Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et des  
Relations internationales,

Mme M.-D. SIMONET

